



Compte-rendu de la réunion du Conseil de quartiers Porcé - Kerlédé - Front de mer - Parc Paysager du 22 janvier 2015

Cette première séance d'installation a permis à l'ensemble des membres, élus, habitants et représentants associatifs de faire connaissance. Elle avait pour objectif de les informer sur le fonctionnement et le calendrier des séances du Conseil de Quartier et de réfléchir ensemble pour faire émerger des thématiques de travail.

I. DÉROULEMENT

Accueil des membres du Conseil de quartier par Jean-Luc Séchet, Conseiller municipal coordinateur des Conseils de quartiers et présentation de :

- Pascale Clément, en charge du secteur Porcé-Kerlédé-Front de mer. Présidente du Conseil de quartiers. Adjointe au Maire en charge de la politique de promotion et de prévention de la santé.
- Xavier Perrin, en charge du secteur Parc paysager. Adjoint au Maire en charge de l'Éducation, des Activités périscolaires et de la Réussite éducative.
- Laurianne Deniaud, Adjointe au Maire, en charge de l'Urbanisme, foncier et logement, Citoyenneté et participation des habitants et Politique de la Ville
- Lisiane Moulère, Responsable de la Direction des habitants.
- Didier Rialland, Directeur de Cabinet adjoint en charge de la concertation.
- Martine Guenharo, assistante administrative des Conseils de quartiers.
- Rozenn Jestin, animatrice des Conseils de quartiers.

Présentation interactive des membres : chacun présente son voisin, il en ressort pour tout le monde un vif intérêt pour la participation à la vie de son quartier, faire évoluer « sa ville » et le bien vivre ensemble.

Fonctionnement du Conseil de quartiers :

- Les comptes rendus de chaque séance plénière seront envoyés par mail (ou courrier, si nécessaire) à tous les membres du Conseil de quartiers et visibles sur le site de la Ville, rubrique « Ma Ville/mon quotidien, sous-rubrique « Participation citoyenne ». Ils seront également affichés dans les mairies annexes et les points municipaux.
- Règlement interne (qui précise leurs modalités de fonctionnement) : constitution d'un groupe de travail inter Conseils de quartiers pour réfléchir, à partir d'un projet et proposer le règlement interne qui s'appliquera à tous les Conseils de quartiers pour les 3 années. Il sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 27 mars 2015.
3 membres de ce Conseil feront partie du groupe de travail qui se réunira le 10 mars 2015 à 18 h 30, à Agora, Salle 2.

- Election d'un bureau dans chaque Conseil de quartiers. Il sera présidé par l'élu(e) président(e) du Conseil de quartiers et composé de deux autres membres désignés en son sein, pour trois années. Cette élection se déroulera lors de la 2^{ème} séance plénière, ou si besoin, lors d'une séance intermédiaire. 8 membres ont proposé leur candidature.
- La Ville proposera à l'ensemble des membres des Conseils de quartiers, une ou plusieurs séances de formation-information inter-conseils de quartiers sur des thèmes en lien avec leurs missions tels que « la Ville comment ça marche » « intérêt général » « le développement durable »....
- Calendrier des réunions :
2^{ème} réunion plénière « diagnostic du bien vivre ensemble » entre avril et juin; prendre un temps pour découvrir le périmètre de son Conseil de Quartiers - élection du bureau (séance intermédiaire).
3^{ème} réunion plénière vers octobre/novembre; c'est le bureau qui déterminera la date et l'ordre du jour de cette séance.

II- PREMIÈRES PROPOSITIONS DE THÈMES DE GROUPES DE TRAVAIL

Thème	Constats/ pistes de réflexions pour le groupe de travail
« Développement durable »	Réflexion sur le développement des espaces de jardins partagés (nomades ou non) Mise en place de composteurs communs Déplacements doux : place du vélo dans la ville et qualité des routes. Eclairage public
« Bien vivre ensemble »	Animation des espaces publics ; Sensibiliser et responsabiliser les propriétaires de chiens concernant le ramassage des déjections

Faire remonter les propositions de thèmes de travail, par mail ou téléphone, auprès de Rozenn Jestin jestinr@mairie-saintnazaire.fr / 02.40.00.42.79. Elles seront étudiées par le Conseil de quartiers au cours d'une prochaine séance plénière.

Précision : les thèmes peuvent concerner le périmètre du Conseil de quartiers ou l'ensemble de la Ville (groupe de travail inter Conseils de quartiers).

III- QUESTIONS / RÉPONSES ET REMARQUES

- Le front de mer manque d'animation et il y a peu de restaurants et cafés.
La place du Commando va être aménagée pour y accueillir des lieux d'animation.
Le projet « Front de mer III » a fait l'objet d'une vaste concertation y compris avec les anciens Conseils de quartiers. Il a été présenté en réunion publique le 15 octobre dernier et 2 ateliers citoyens ont été proposés aux nazairiens, notamment pour échanger sur les questions d'animation.

- Demande d'information sur le projet de Sautron (ancienne station d'épuration) :
Les remarques faites lors de la réunion publique, qui s'est déroulée au mois de septembre dernier, ont été prises en compte et le projet évolue le mieux possible en fonction de celles-ci. (travail réalisé sur le bruit et les odeurs).

- «Grenellisation du Plan Local d'Urbanisme » ?

Consiste à intégrer les lois grenelles dans le P.L.U, c'est-à-dire un certain de prescriptions relatives à l'écologie et au développement durable. Une concertation sur ce sujet sera menée sur la Ville à partir de mars 2015. Tous les nazairiens sont invités à y participer.

- Des aménagements sont-ils prévus près du belvédère ?

Des pistes ont été envisagées et notamment suite à un travail avec l'ancien Conseil de quartiers, mais aucun engagement pris.

- Saint-Nazaire ne propose pas ou peu d'activités nautiques, ce qui est dommage pour une ville de bord de mer.

Les activités nautiques vont faire partie des activités citées au Plan Educatif Local. D'autre part, dans le cadre de son engagement en faveur du nautisme et de sa pratique, la Ville vient d'entamer des travaux d'allongement de la cale de Port-Désiré, située sur le Front de mer à hauteur de Villes-Martin. Le rehaussement de la digue (côté mer) est également à l'étude.

- Comment fait-on remonter des dysfonctionnements repérés sur l'espace public ?

Les élus de secteurs sont à l'écoute des habitants lors de leurs permanences de quartier. Ils transmettent au service de la Gestion de la Demande, qui se tourne vers les services concernés pour qu'ils s'en saisissent, et adresse ensuite la réponse au demandeur.